



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1013
15 December 2011

FRENCH
Original: ENGLISH

894ème séance plénière
PC Journal No 894, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1013
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU
DE L'OSCE À EREVAN

Le Conseil permanent

Décide de proroger le mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan jusqu'au
31 décembre 2012.